

ministère fusionné. L'établissement d'une Société pour l'expansion des exportations ne se rattache pas directement au fonctionnement des ministères de l'Industrie et du Commerce, mais il vise le même objectif fondamental, c'est-à-dire faire en sorte que les structures administratives du gouvernement soient adaptées au besoins et aux problèmes présents et futurs. Toute institution qui se respecte se modernise périodiquement et se renouvelle dans son administration.

Comme il en est ressorti de l'étude de la proposition relative à la réorganisation du gouvernement, le gouvernement considère qu'une activité soutenue et améliorée dans le domaine des exportations s'impose pour maintenir et développer la saine croissance de l'économie canadienne, qui est également indispensable à la mise en œuvre de nos programmes sociaux, tant fédéraux que provinciaux, à l'amélioration de nos normes dans le domaine éducatif, médical, social et culturel et à la fourniture des fonds requis pour réduire nos disparités régionales. Le fusionnement des ministères de l'Industrie et du Commerce, de même que le renforcement et l'expansion de leurs services combinés visent à atteindre nos objectifs nationaux, tout comme l'établissement d'une société pour l'expansion des exportations se propose un tel but dans le secteur spécialisé du crédit à l'exportation et d'autres activités connexes.

Outre leur soutien habituel à notre balance des paiements et au niveau de l'activité économique en général, les exportations constituent le pivot de nos politiques d'expansion industrielle grâce aux débouchés qu'elles offrent en dehors de notre marché intérieur limité. Ce marché plus étendu permet la spécialisation et des économies considérables qui sont essentielles si, en raison de la libéralisation des échanges, les biens d'équipement et les industries de fabrication au Canada doivent être en mesure de soutenir la concurrence des importations sur le marché intérieur. Comme les exportations doivent être compétitives sur le plan international, il y a gros à parier que les industries qui réussissent sur les marchés d'exportation sont efficaces et ont de bonnes chances d'expansion.

En vue de favoriser l'expansion optimale de l'économie et l'accroissement des possibilités d'emploi, il convient d'accorder la priorité à la stimulation des exportations, notamment des biens fabriqués à ce stade-ci de notre développement économique. Pour accorder la priorité aux exportations, il faut prévoir des moyens suffisants et concurrentiels de financement et en encourager l'utilisation. Malheureusement, les restrictions imposées aux moyens de financement disponibles pour soutenir la production et les exportations, de

même que le coût élevé de ce genre de financement, sont autant d'éléments qui nuisent au rendement optimum de l'économie canadienne dans le domaine des exportations.

Même si ces difficultés doivent être considérées en fonction des conditions anormales de crédit ces derniers temps, une étude commanditée par le ministère du Commerce a mis nettement en lumière un problème sous-jacent et a indiqué que les moyens disponibles pour soutenir les exportations et autres activités internationales des compagnies canadiennes étaient moins souples et moins satisfaisants que ceux dont bénéficient d'autres pays. En conséquence, comme d'une part un meilleur commerce d'exportation est important pour l'économie canadienne et que, d'autre part, le crédit sert davantage dans le commerce international et la concurrence étrangère se fait plus serrée, nous avons conclu que des services nouveaux et accrus s'imposaient pour soutenir les entreprises canadiennes au moyen de possibilités de financement appropriées et concurrentielles, sur une base qui soit le plus économique possible et qui corresponde aux besoins économiques généraux et aux ressources accessibles.

La Société pour l'expansion des exportations canaliserait l'intérêt du gouvernement en matière de financement des exportations et d'assurance des placements privés à l'étranger. Après la Société d'assurance des crédits à l'exportation, elle dirigera les services nouveaux et accrus pour les crédits à l'exportation, l'assurance et la garantie de ces crédits; elle encouragera et facilitera le financement privé des exportations. Il lui incombera d'assurer les investissements canadiens du secteur privé dans les pays en voie de développement. On a ajouté ce service entièrement nouveau parce que de tels investissements, estime-t-on, peuvent constituer une part importante de notre contribution au développement international et en même temps améliorer la position concurrentielle des sociétés canadiennes sur les marchés mondiaux et, en conséquence, il y a lieu d'en faciliter la pratique.

● (3.30 p.m.)

Au lieu de modifier de nouveau la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, afin d'offrir ces services nouveaux ou élargis, on a jugé préférable de rédiger une nouvelle loi qui serait conforme à la pratique législative courante et fournirait un cadre valable pour l'avenir. Le nom de Société pour l'expansion des exportations a été choisi parce qu'il décrit bien l'objet fondamental de la nouvelle institution et la diversité des fonctions qu'elle sera appelée à remplir.

Cependant, la Société pour l'expansion des exportations assumera les fonctions, les droits